

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, étant donné qu'il s'agit ici d'un des nombreux cas de Canadiens détenus dans les prisons de ce pays—et j'avais déjà porté à l'attention de l'ancien secrétaire d'État aux Affaires extérieures une affaire à l'égard de laquelle son action avait été très précieuse—je me demande si on ne pourrait pas soulever toute cette question auprès des autorités de sorte que les personnes accusées de délits puissent au moins être traduites devant les tribunaux en attendant que leurs causes soient renvoyées à plus tard. Il me semble que là-bas l'on soit présumé coupable jusqu'à ce que l'on réussisse à prouver son innocence, mais qu'on n'ait jamais la possibilité de comparaître devant les tribunaux pour y prouver son innocence.

M. Jamieson: Monsieur l'Orateur, comme je l'ai dit dès le début, la question se pose de savoir si le genre d'initiative dont parle le député sera ou non utile pour les parties qui sont présentement engagées dans une très déplorable impasse. Je ne puis que répéter, et j'en appelle à la compréhension du député, que nous prenons toutes les mesures qui au meilleur de notre connaissance devraient pouvoir servir les intérêts de cette citoyenne canadienne.

* * *

● (1130)

LA DÉFENSE NATIONALE

L'EMPLACEMENT DU LABORATOIRE DE RECHERCHE DE LA DÉFENSE—LE MOTIF DU RETARD DE LA MISE EN CHANTIER

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre suppléant de la Défense nationale, mais en son absence, je la poserai au secrétaire parlementaire de la Défense nationale. L'ancien ministre de la Défense, le député de Winnipeg-Sud, a annoncé en 1974 que le laboratoire de recherches de la Défense à Suffield, en Alberta, serait déménagé dans la région de Tuxedo, à Winnipeg. A cette époque, le ministre a également annoncé que la construction des locaux débiterait en 1975. Jusqu'ici on s'est contenté d'acheter le terrain pour le laboratoire. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire s'il peut nous mettre au courant et nous dire si le centre de recherche de la Défense sera déménagé de l'Alberta à Winnipeg.

M. Maurice A. Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, j'aimerais remercier le député pour avoir eu la courtoisie de m'avertir d'avance de sa question. Je crois que le député n'a pas cité très exactement les propos de l'ancien ministre de la Défense. Dans sa déclaration, en 1974, le ministre a parlé de l'établissement d'un nouveau centre de recherches au Manitoba et de la fermeture progressive, et non pas du déménagement, du centre du Suffield. Jusqu'ici, les négociations pour l'acquisition d'un terrain à Winnipeg ont pris plus de temps que prévu, mais elles sont en voie d'aboutir et j'ai le plaisir d'informer le député que

Questions orales

le nouveau centre de recherches du Manitoba sera construit dans sa circonscription.

Des voix: C'est une honte.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): En fait, la lenteur des négociations a quelque peu retardé la fermeture progressive du centre de recherches de la Défense de Suffield, si bien que le calendrier initial ne sera pas respecté.

Des voix: Bravo!

* * *

LA LOI SUR LES PENSIONS

L'OPPORTUNITÉ DE MODIFICATION À LA DISPOSITION RELATIVE AUX PENSIONS DES VEUVES

M. Jack Marshall (Humber-Saint-Georges-Saint-Barbe): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires des anciens combattants. On a présenté hier un bill tendant à modifier la loi sur les pensions, bill qui prévoit seulement certaines nominations au Conseil de révision des pensions. A ce sujet, j'aimerais que le ministre nous dise quand il présentera une mesure modificative de la loi sur les pensions afin d'inclure les veuves d'anciens combattants qui reçoivent 48 p. 100 au maximum, car leur nombre est élevé.

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire, à titre de réponse à la première partie de la question, que le bill présenté hier constitue à mon avis une mesure très importante. Un tel bill était devenu nécessaire compte tenu de la tâche qui nous attendra certainement dans un proche avenir.

En ce qui concerne les modifications à la loi sur les pensions qui nous permettraient de traiter de façon différente la question des pensions des veuves, le député se rappellera peut-être que cette année nous avons donné la priorité aux prisonniers de guerre, chose que j'ai été très heureux de faire en une période d'austérité. Cette mesure a nécessité une augmentation de 10 millions de dollars de notre budget. Nous étudions la question des pensions des veuves d'anciens combattants. Toutefois, je ne puis donner au député la date précise de la présentation des mesures modificatives.

M. Marshall: Monsieur l'Orateur, la loi est injuste par le fait qu'elle stipule que la veuve d'un ancien combattant qui recevait 48 p. 100 pourra bénéficier d'une pension complète de veuve alors qu'une autre dont le mari recevait 1 p. 100 de moins, soit 47 p. 100, n'obtiendra rien. Il me semble que cette injustice devrait être corrigée aussitôt que possible par le biais d'une simple modification à la loi. Le ministre voudrait-il examiner cette question, étant donné que l'inflation actuelle provoque de graves difficultés pour les veuves d'anciens combattants?

M. MacDonald (Cardigan): Oui, monsieur l'Orateur, nous étudions actuellement cette question. Nous ne manquerons pas d'en tenir compte quand nous réexaminerons la loi.